

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 6 janvier 2015, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Louise Sénécal, Messieurs les Conseillers, Xavier Bouhy, Marco Poulin, Gino Vachon et Jérôme Bélanger, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Était absente Madame Nancy Lessard.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

01-2015

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

02-2015

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 1^e décembre 2014, de la séance spéciale du 8 décembre 2014, à 18h30, et de la séance spéciale du 8 décembre 2014, à 19h30, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ

03-2015

AVIS DE MOTION - CIRCULATION VÉHICULES TOUT TERRAIN

Monsieur Marco Poulin, conseiller, donne avis de motion qu'un règlement sera adopté à une séance subséquente aux fins de décréter un règlement sur la circulation de V.T.T.

04-2015

DEMANDE ARLAC - PANNEAUX DE SIGNALISATION

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor accordera, à l'association de l'ARLAC, un montant de 650,00 \$, plus taxes, pour la fabrication d'un panneau réfléchissant pour le lac des Cygnes.

ADOPTÉ

05-2015

MARTIN VEILLEUX - CONSTAT D'INFRACTION

ATTENDU le constat d'infraction remis à Monsieur Martin Veilleux, 132 rue de la Grande Baie, au lac Fortin, à Saint-Victor.

ATTENDU que Monsieur Veilleux n'a fait aucun correctif en date du 29 octobre 2014.

ATTENDU que Monsieur Veilleux nous a confirmé, par courriel, qu'il était pour faire des correctifs avant le 15 juin 2015.

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter l'offre de correction faite par Monsieur Martin Veilleux, 132 rue de la Grande Baie, au lac Fortin, à Saint-Victor, de faire la plantation des arbres d'essences suivants : chêne de marais, érables argentés, frêne rouge et orme d'amérique et, ce avant le 15 juin 2015.

Dans les 12 mois de la plantation, les végétaux devront être en bonne santé sinon ils devront être remplacés. La quantité d'arbres sera déterminée par l'espace disponible sur recommandation d'une compétence en la matière.

Notre inspecteur en bâtiment et en environnement fera l'inspection lorsque les travaux seront réalisés.

ADOPTÉ

06-2015

APPUI PROJET BASEBALL POCHE

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor appuie le projet de Madame Caroline Pépin pour qu'il y ait un tournoi de baseball poche, à Saint-Victor, pour les personnes âgées durant l'année 2015.

ADOPTÉ

07-2015

MANDAT À LA FIRME COMPTABLE BLANCHETTE VACHON

ATTENDU que les régularisations qui devront être apportées aux états financiers de 2014 de la Municipalité de Saint-Victor pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2014, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal.

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser Monsieur Marc Bélanger, Directeur général, à inscrire aux états financiers de 2014, et des années suivantes, les affectations au poste « Montant à pourvoir dans le futur » nécessaire pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2013. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de

l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers 2014, ne pourra pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

ADOPTÉ

08-2015

RENOUVELLEMENT RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 76-2009 ET 80-2009

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil ce qui suit :

QUE la **Municipalité de Saint-Victor** accepte l'offre qui lui est faite de la **Financière Banque nationale** pour son emprunt par billets en date du **13 janvier 2015** au montant de 395 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros **76-2009 et 80-2009**. Ce billet est émis au prix de 98.685% CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

66 400 \$	2,00000 %	13 janvier 2016
68 100 \$	2,15000 %	13 janvier 2017
70 100 \$	2,25000 %	13 janvier 2018
71 900 \$	2,40000 %	13 janvier 2019
118 500 \$	2,50000 %	13 janvier 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉ

09-2015

RENOUVELLEMENT RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 76-2009 ET 80-2009

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la **Municipalité de Saint-Victor** souhaite

emprunter par billet un montant total de
395 000 \$:

RÈGLEMENT NO.	POUR UN MONTANT DE
76-2009	311 700 \$
69-2008	83 300 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire
de modifier les règlements d'emprunt en vertu
desquels ces billets sont émis;

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution
en fasse partie intégrante comme s'il était
ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de
395 000 \$ prévu aux règlements d'emprunts
numéros **76-2009 et 80-2009** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le Maire
et le Directeur général;

QUE les billets soient datés du
13 janvier 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient
payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient
remboursés comme suit :

2016	66 400 \$
2017	68 100 \$
2018	70 100 \$
2019	71 900 \$
2020	74 000 \$ (à payer en 2020)
2020	44 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la
Municipalité de Saint-Victor émette pour un
terme plus court que le terme prévu dans
les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour
un terme de **cinq (5) ans** (à compter du

13 janvier 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 80-2009, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

10-2015

**AUTORISATION D'UN SYSTÈME D'ANTENNES DE
RADIOCOMMUNICATION ET DE RADIODIFFUSION DE
VIDÉOTRON – LOT 4 771 177 DU CADASTRE DU
QUÉBEC**

ATTENDU QUE Vidéotron projette l'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Saint-Victor.

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit aux documents présentés par Vidéotron.

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis.

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la Loi sur la radiocommunication.

ATTENDU QUE le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur.

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que la Municipalité est
favorable au projet d'implantation d'un
système d'antennes de radiocommunication et
de radiodiffusion, soumis par Vidéotron, et
projeté au lot 4 771 177 du cadastre du
Québec.

ADOPTÉ

11-2015

MANDAT - JEAN BISSON, ARPENTEUR

Proposé par Madame Louise Senécal,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de mandater Monsieur
Jean Bisson, arpenteur géomètre, à préparer
un plan d'arpentage sur le numéro de lot
4 771 742 pour localiser une borne-fontaine
sèche.

ADOPTÉ

12-2015

**LES CONSTRUCTIONS PAUL-EUGÈNE TURCOTTE ET
FILS - DEMANDE DE POMPIERS ET AUTORISATION
POUR FAIRE UN DERBY DE DÉMOLITION**

ATTENDU la demande des Constructions Paul-
Eugène Turcotte et Fils, représentée par
son Président Monsieur Marquis Turcotte,
pour avoir les Pompiers et pour
l'autorisation de fermeture de chemin,
entre Messieurs Roby Labbé et Patrick Roy,
du 16 juillet 2015 au 20 juillet 2015 pour
un derby de démolition qui aura lieu au 231
rue Principale à Saint-Victor, le 19
juillet 2015.

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que le Conseil
Municipal autorise les Pompiers de Saint-
Victor à assurer le bon fonctionnement
durant la journée du 19 juillet 2015, lors
du derby de démolition et la fermeture du
chemin entre Messieurs Roby Labbé et Patrick
Roy du 16 juillet 2015 au 20 juillet 2015.
Tous les frais encourus devront être payés

par les Constructions Paul-Eugène Turcotte et Fils, représentée par Monsieur Marquis Turcotte. Le nettoyage devra être fait dans les 24 heures après le derby de démolition, soit tout ce qui a rapport à cette course. De plus, Monsieur Marquis Turcotte devra s'entendre avec les résidents de la Rue Bertrand pour la circulation.

Monsieur Turcotte devra respecter les règlements pour l'affichage dans la Municipalité de Saint-Victor et devra posséder un permis d'affichage.

Monsieur Marquis Turcotte doit fournir un document signé de tous les résidents de la Rue Bertrand pour la fermeture de la rue, du 16 juillet 2015 au 20 juillet 2015.

Cette résolution sera transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ

13-2015

**AUTORISATION SIGNATURE - ENTENTE CONCERNANT
LE SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE ENTRE LA
VILLE DE BEAUCEVILLE ET LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-VICTOR**

CONSIDÉRANT qu'il y a eu entente entre la Ville de Beauceville et la Municipalité de Saint-Victor.

CONSIDÉRANT que celle-ci est d'une durée de (5) ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Proposé par Monsieur Marco Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser Monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire, et Monsieur Marc Bélanger, Directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Victor une entente avec la Ville de Beauceville pour l'objet ci-haut mentionné.

ADOPTÉ

14-2015

NOMINATION - GARDE-FEU MUNICIPAL

Proposé par Madame Louise Senécal,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, de nommer Monsieur Marc
Bureau, 123 rue Notre-Dame à Saint-Victor,
garde-feu municipal pour la Municipalité de
Saint-Victor. Un montant forfaitaire de
400,00 \$ lui sera versé, pour ses services
durant l'année 2015, soit au mois de
décembre 2015.

ADOPTÉ

15-2015

**AVIS DE MOTION - MODIFICATION RÈGLEMENT
DÉROGATION MINEURE**

Monsieur Marco Poulin, conseiller, donne
avis de motion qu'un règlement sera adopté,
à une séance subséquente, aux fins de faire
un amendement au règlement de dérogation
mineure visant à l'ajout de la disposition
admissible au règlement sur les dérogations
mineures concernant les distances
séparatives.

16-2015

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Gino Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des
membres du Conseil, que la liste des comptes
soit approuvée et adoptée pour paiement :

F. Charest	240.91	\$
Hydro-Québec	83.06	\$
Poste Canada	203.33	\$
Caroline Pépin	396.10	\$
Luce Jolicoeur	17.69	\$
Marc Bélanger	47.72	\$
Kathleen Veilleux	80.00	\$
Hydro-Québec	1 856.80	\$
La Victoroise	57.10	\$
Téléphone St-Victor	624.23	\$
Jonathan V. Bolduc (cellulaire)	51.97	\$
Gino Vachon	99.00	\$
Caroline Pépin	109.47	\$

Fabrique St-Victor	105.00	\$
Caroline Pépin	48.00	\$
Hydro-Québec	2 129.05	\$
Telus Mobilité	74.08	\$
Hydro-Québec	3 202.07	\$
Boivin et Gauvin	4 216.42	\$
Simard Suspensions	958.38	\$
Denis Gauvin	545.92	\$
Mines Seleine	21 971.00	\$
Alliance Coop	11 776.71	\$
DEBB	143.89	\$
Bureautique Guy Drouin	257.70	\$
Magasin Coop	1 602.00	\$
Desroches	142.38	\$
Praxair	358.10	\$
Centre Électrique de Beauce	297.14	\$
Garage Alain Bolduc	8.80	\$
Inspec sol	5 317.59	\$
Développement PME	2 081.04	\$
C.A.U.C.A.	114.98	\$
Mécanique R.H.	736.92	\$
Groupe CCL	884.69	\$
Biolab	443.00	\$
Centre du Camion (Amiante)	1 788.22	\$
Ateliers F.L.P.H.	5 832.39	\$
M.R.C. Robert-Cliche	30 870.25	\$
Hercule Fortin Inc.	178.20	\$
Armand Lapointe Équipement	142.59	\$
Garage Bizier	681.04	\$
Commerçants de la Chaudière	70.90	\$
Groupe Conseil Roche	24 288.56	\$
EMCO	3 748.72	\$
F. Plante Inc.	172.46	\$
Daniel Cliche, Avocat	86.23	\$
Fédération des Municipalités	115.92	\$
Ferme Mathivic	244.33	\$
Hydraulique Service	410.52	\$
Orizon Mobile	221.05	\$
Ville St-Joseph	163.47	\$
Fond d'inf. sur le territoire	20.00	\$
Gaz Métro	1 745.88	\$
Noelline Carrier	528.00	\$
Denis Desbiens	1 596.00	\$
Distribution DAKI 2008	154.65	\$
Localisation Bois-Francis Inc.	1 015.23	\$
Ent. Steve Plante	273.07	\$
USD	5 392.12	\$
ARLAC	915.00	\$

CWA	1 529.86	\$
Garage Gilles Lacasse	2 532.64	\$
LVM	5 861.93	\$
Auto Quirion et Drouin	156.34	\$
Escouade Canine MRC	2 446.66	\$
Municipalité de la Guadeloupe	59.79	\$
Tontes J.F.	86.23	\$
Extincteur de Beauce	35.53	\$
Gingras Électrique	2 053.52	\$

ADOPTÉ

17-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil, que la séance soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

JONATHAN V. BOLDUC

MARC BÉLANGER